

### Demande d'admission

à retourner avant le **15 mai 2010** accompagnée d'un acompte de **450 €\***  
libellé à l'ordre du Parc des Expositions de Pau

\* Acompte encaissable fin mai. Sous réserve d'attribution d'emplacement.

**ATTENTION :** les exposants souhaitant occuper le même emplacement que les années précédentes seront prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription (**15 mai 2010**), à réception de leur dossier dûment complété accompagné d'un chèque d'acompte. **Passé cette date aucune priorité ne sera accordée.** Les emplacements seront attribués à toute nouvelle enseigne qui en aura fait la demande dans les délais.

### Votre entreprise

**1 RAISON SOCIALE** .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Téléphone ..... Fax ..... Mobile .....

E-mail ..... Site Internet .....

Code APE ..... Siren/Siret (obligatoire) .....

TVA intracommunautaire (obligatoire) .....

**2 NOMS DES RESPONSABLES DE VOTRE ENTREPRISE**

Direction générale ..... E-mail ..... Mobile .....

Direction communication ..... E-mail ..... Mobile .....

**3 RESPONSABLE DU STAND**

Nom ..... Fonction .....

E-mail obligatoire .....

Mobile ..... Fax .....

**4 ADRESSE FACTURATION (si différente de l'adresse 1)**

Raison sociale .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

**5 INSCRIPTION GRATUITE AU CATALOGUE OFFICIEL À REMPLIR OBLIGATOIREMENT (➡ page 4)**



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Date réception ..... / ..... / .....	VERSEMENTS	EMPLACEMENT	
N° client .....	.....	Zone	N° stand
	.....	.....	Superficie
	.....	.....	.....

## TARIFS (Hors Taxes)

		Prix unitaire	Quantité	TOTAL
<b>● EMPLACEMENT SOUS HALL</b>				
<b>Sous les Halls Béarn, Adour, Soule, Aragon</b>				
Stand comprenant moquette, cloisons de séparation (panneau mélaminé), raidisseurs .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	679,50 €	.....	.....
Stand comprenant uniquement la moquette .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	540,00 €	.....	.....
<b>Sous les Halls Aspe, Ossau</b>				
Stand comprenant moquette, cloisons de séparation (panneau mélaminé), raidisseurs .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	580,50 €	.....	.....
Stand comprenant uniquement la moquette .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	441,00 €	.....	.....
<b>Sous le Hall Béarn – MEZZANINE –</b>				
Stand comprenant moquette, cloisons de séparation (panneau mélaminé), raidisseurs .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	306,00 €	.....	.....
<b>Stand JEUNE CRÉATEUR (Mezzanine Hall Béarn)</b>				
(entreprises de moins de 3 ans, fournir l'inscription au RC ou RM des Pyrénées-Atlantiques)				
Stand comprenant moquette, cloisons de séparation (panneau mélaminé), raidisseurs.....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	108,00 €	.....	.....
SUPPLÉMENT POUR ANGLE (TOUS HALLS) .....		203,00 €	.....	.....

La hauteur des stands sous hall ne doit pas dépasser 2,50 m.

> Tout dépassement de cette hauteur devra être mentionné .....

## ● EMPLACEMENT SEMI-COVERT

### Extérieur Aspe

Zone F1 .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	396,00 €	.....	.....
Zone F2 .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	216,00 €	.....	.....
Zone F3 .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	144,00 €	.....	.....
Zone F4 .....	Module de 7,80 m <sup>2</sup> (3 m x 2,60 m)	330,72 €	.....	.....

### Extérieur Ossau

Zone G1 .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	396,00 €	.....	.....
Zone G2 .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	216,00 €	.....	.....
Zone G3 .....	Module de 7,80 m <sup>2</sup> (3 m x 2,60 m)	330,72 €	.....	.....

### Extérieur Aragon

Zone E1 .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	414,00 €	.....	.....
---------------	-------------------------------	----------	-------	-------

### Esplanade centrale

Zone D .....	Le module de 9 m <sup>2</sup>	436,50 €	.....	.....
--------------	-------------------------------	----------	-------	-------

## ● EMPLACEMENT AIR LIBRE

Zones D et E .....	Le m <sup>2</sup>	41,80 €	.....	.....
Zones F et G .....	Le m <sup>2</sup>	21,30 €	.....	.....
Zone H ou I .....	Le m <sup>2</sup>	5,90 €	.....	.....
Emplacement camion frigo (selon disponibilité) ... Dim. camion L: ..... m x l: ..... m		116,00 €	.....	.....

## TARIFS (Hors Taxes)

	Prix unitaire	Quantité	TOTAL
<p><b>● ASSURANCES</b> Minimum obligatoire suivant règlement joint (capital assuré : 3000,00 €) "Pour un stand sous hall, ou semi-couvert de 9 m<sup>2</sup>, ou un stand extérieur inférieur ou égal à 100 m<sup>2</sup>"</p>	8,00 €		8,00 €
<p><b>Garanties optionnelles</b> Possibilité de souscrire un complément</p> <p style="margin-left: 40px;">Montant : ..... € x 2,5 ‰ Casse des objets fragiles : ..... € x 1 ‰ Risque transport : ..... € x 0,5 ‰</p> <p>En expo, franchise de 80 € sur tous les risques, sauf tempête, grêle, neige, vol et vandalisme. 10 % du sinistre avec un minimum de 230 €. Si vous êtes assuré par votre propre compagnie, prière de fournir l'attestation couvrant le salon et indiquer 0 en quantité sur votre pré-facturation.</p>			
<p><b>● ÉLECTRICITÉ</b> Si oui : <input type="checkbox"/> MONOPHASÉ <input type="checkbox"/> TRIPHASÉ<sup>(1)</sup> Forfait 2 Kw (location, coffret, consommation, maintenance) ..... Le Kw supplémentaire .....</p>	59,00 € 20,00 €		
<p><b>● SERVICES COMPLÉMENTAIRES</b> Fourniture d'un rail 3 spots 100 watts (uniquement sous hall) ..... Réserve : 1 m<sup>2</sup> ou 2 m<sup>2</sup> (rayer la mention inutile) .....</p>	51,50 € 152,00 €		
<p><b>● EAU</b> Forfait branchement, évacuation (toute fourniture de matériel sera facturée en sus)</p>	152,00 €		
<p><b>● MOBILIER</b> Consulter nos partenaires sur le site <a href="http://parc-expo-pau.com">parc-expo-pau.com</a></p>			
<p><b>● WIFI (Internet sans fil)</b> <b>uniquement dans les halls Adour, Béarn, Pays de Soule, Aragon</b> <b>(autres zones sous réserve)</b> Accès au réseau. Par ordinateur</p>		Gratuit	Gratuit
<p><b>● DIVERS</b> Droit à consommer sur place (bar, restauration-vins) ..... Cartes d'exposants supplémentaires (voir page 5) .....</p>	130,00 € 10,04 €		
<p><b>● FRAIS FIXES OBLIGATOIRES</b> Droit d'inscription, sécurité, gardiennage, entretien ..... Forfait éclairage général .....</p>			<b>260,00 €</b> <b>78,00 €</b>
<p><b>● PROPRETÉ DES STANDS</b> Les déchets devront obligatoirement être évacués par l'exposant et triés pour tout dépôt dans les containers ou bennes du Parc. Les stands devront être rendus <b>VIDE DE TOUT DÉCHET</b>. Dans le cas contraire la prestation sera facturée.</p>			

Ne pas oublier de remplir les fiches jointes pour : commande cartes, demande licence, etc... (pages 5 et 6). La présente demande ne sera prise en considération qu'accompagnée de la somme de 450 € représentant l'acompte du montant de votre participation, chèque libellé à l'ordre du Parc des Expositions de Pau.

Total H.T.	
TVA 19,6 %	
Total T.T.C.	



# COMMANDE DE CARTES D'INVITATION

25 cartes d'invitation vous sont offertes

Remplissez ce bon de commande si vous désirez des cartes supplémentaires

La société soussignée .....

Adresse .....

Tél. .... Fax .....

désire recevoir :

## Formule moins de 100 cartes (payables à la commande)

..... cartes d'invitation au prix de 21,32 € H.T. les 10 (multiple de 10)

Total H.T.

### NB : IMPORTANT

Les cartes sont payables à la commande. Elles ne seront expédiées que si le règlement est joint à la demande d'admission.

TVA 19,6 %

Total à régler

## Formule plus de 100 cartes (payables sur retour)

..... cartes d'invitation, au prix de 2,80 € H.T. l'unité, payables sur leur retour au guichet et facturées après la manifestation.

Caution de 50 % de la valeur du montant des cartes, soit

### NB : IMPORTANT

Les cartes ne seront expédiées aux exposants qu'après réception de la caution correspondant à 50 % de la valeur des cartes.

Date .....

Signature et cachet

# CARTES D'EXPOSANT

Le Comité d'Organisation attribue un nombre de cartes d'exposant en fonction de l'emplacement qui est alloué.

Pour connaître le nombre de cartes qui vous est réservé, vous pouvez le calculer en vous reportant à l'article intitulé "Cartes d'entrée" page 8 du Règlement Particulier propre à la Foire de Pau.

Si vous souhaitez des cartes supplémentaires, vous devez les commander sur la page 3 de ce dossier. Elles seront facturées au prix de 10,04 € (H.T.) l'unité.

Les cartes "Exposant" ne sont pas envoyées à l'entreprise, elles sont à retirer au secrétariat du Parc des Expositions à partir du lundi 6 septembre 2010.

**Cette commande vaut commande ferme**

# DEMANDE D'AUTORISATION DÉBIT DE BOISSONS

CACHET DE L'ENTREPRISE

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M. ....

Représentant (raison sociale) .....

Adresse .....

.....

.....

ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons de ..... catégorie,  
dans l'enceinte du Parc des Expositions de Pau, à l'occasion de la 62<sup>e</sup> Foire qui se tiendra du  
10 au 19 septembre 2010.

Fait pour valoir ce que de droit

À .....

Le .....

Signature et cachet de l'entreprise

**BON POUR ACCORD**

Christian PÉRÉ  
Secrétaire général

## RETOUR DE DOSSIER

Tout dossier ou demande adressée par fax ou e-mail ne sera pris en considération qu'à titre optionnel. Seul le présent document, conformément rempli et accompagné de l'acompte provisionnel (450,00 €), sera validé par les Services du Parc des Expositions de Pau.

Le dossier d'admission devra être adressé avant le 15 mai 2010. Après cette date aucun droit de priorité ne sera accordé.

### Mesures de sécurité à observer par les exposants

Lire attentivement le cahier des charges des mesures de sécurité joint.

**Attention :** Les mesures de sécurité indiquées sur le cahier des charges joint à votre dossier devront être impérativement respectées. Les documents attestant les normes de sécurité réglementaires seront exigés avant l'ouverture de la manifestation.

### Acompte

Aucune demande ne pourra être prise en considération si elle n'est pas accompagnée d'un acompte de **450,00 €**.

### Solde

Le solde des frais de participation devra être versé au plus tard le 30 juin 2010 par chèque ou virement bancaire. Les traites ne sont pas acceptées.

Les stands ne seront accessibles qu'après le paiement intégral des factures. Il en sera de même pour l'attribution des cartes d'exposants.

### Annulation

En cas d'annulation du fait de l'exposant, celle-ci doit parvenir par lettre recommandée.

*Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement général du Parc des Expositions, du règlement des assurances et du règlement de sécurité, et m'engage à me conformer aux prescriptions desdits règlements et à celles de la législation du travail, de la sécurité et de l'hygiène :*

- à ne déménager mon stand le 19 septembre au soir, que dans les conditions prévues dans le règlement particulier propre à la 62<sup>e</sup> Foire de Pau ;
- à ne présenter dans mon stand que le matériel en provenance des firmes ayant fait l'objet d'une demande d'admission officielle.

*Je déclare, en outre, renoncer à tout recours que je serais en droit d'exercer contre tous les organisateurs de la Foire de Pau, en cas de dommages matériels, marchandises et objets divers sur le terrain de la Foire.*

*Le Comité recommande vivement aux exposants une lecture complète du Règlement général du Parc des Expositions, du Règlement des assurances et du Règlement de sécurité.*

À ....., le .....

Signature du demandeur et cachet de la société  
précédée de la mention "Lu et approuvé"

# HORAIRES

Quelques informations pratiques extraites du Règlement particulier propre à la Foire de Pau

## Montage et démontage des stands

Les stands devront être terminés le jeudi 9 septembre à 20 heures.

L'accès aux bâtiments sera totalement interdit après 20 heures (même sans les véhicules).

Aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans le Parc des Expositions le vendredi matin, jour d'ouverture, après 9 h.

**Pour le démontage des stands, voir page 6 du Règlement particulier propre à la Foire de Pau.**

## Horaires d'ouverture au public

	Ouverture	Fermeture
Vendredi 10 septembre	10 h	0 h
Samedi 11 septembre	10 h	0 h
Dimanche 12 septembre	10 h	22 h
Lundi 13 septembre	10 h	22 h
Mardi 14 septembre	14 h	0 h
Mercredi 15 septembre	14 h	22 h
Jeudi 16 septembre	14 h	22 h
Vendredi 17 septembre	14 h	0 h
Samedi 18 septembre	10 h	0 h
Dimanche 19 septembre	10 h	20 h*

\* Le village gourmand restera ouvert jusqu'à 22 h, le public ne sera pas autorisé à entrer dans le parc après 20 h.

Si ces horaires subissaient quelques modifications, le Comité vous en aviserait.

## Approvisionnement des stands

Le Comité vous rappelle que, conformément au Règlement particulier propre à la Foire de Pau, le ravitaillement des stands en marchandises ne pourra se faire qu'aux heures suivantes :

<u>Matin</u>	de 8 h à 9 h 30 les jours d'ouverture à 10 h de 10 h à 13 h 30 les jours d'ouverture à 14 h
<u>Soir</u>	de 18 h à 19 h pour les stands alimentaires exclusivement

## Parking

Le Parc des Expositions ne dispose pas de parking. Toutefois nous vous informons que le **Parking Gratuit** de la Place de Verdun, situé à cinq minutes de marche du Parc des Expositions, pourra accueillir les véhicules des exposants et de leur personnel.